

Le SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

En date du 19 JUILLET 1974, M. le Directeur Départemental de l'Équipement me faisait parvenir pour examen le dossier définissant les nouvelles servitudes aéronautiques à instituer sur l'aérodrome de GILLOT.

C'est en vue d'assurer la sécurité des opérations d'approche, de tours de piste, d'atterrissage et d'envol que sont créés, pour chaque aérodrome, des surfaces de dégagement que les obstacles massifs (constructions et plantations) ne peuvent dépasser.

Ces servitudes couvrent la Commune de Saint-Denis dans le secteur compris entre la Rivière des Pluies, la Zone d'Entrepôts et la Route Nationale N°1 (voir plan joint) mais ne limitent que faiblement les hauteurs constructibles. A titre d'exemple, la hauteur maximum autorisée au niveau de la décharge municipale de la Jamaïque serait de 29 m ce qui correspond à un bâtiment de 7 à 8 étages - D'autre part, la hauteur maximum autorisée sur l'emplacement prévu au Plan d'Urbanisme Directeur pour l'implantation d'une station de traitement des ordures ménagères serait de 70 m.

LE MAIRE-Mesdames et Messieurs, avant qu'une enquête publique sur ce projet ait lieu, je vous demande votre avis sur ce dossier.

J'ai fait faire une étude. A la hauteur de la Jamaïque, vers le Tennis-Club, la hauteur des bâtiments à construire serait de 42 mètres. Sur le terrain TOMI, terrain acheté récemment, la hauteur serait de 40 mètres maximum.

M. BOURHIS.- Vous ne trouvez pas que le CES qui se trouve du côté de la Jamaïque est mal placé.

LE MAIRE.- C'était le seul emplacement possible. De toutes façons, l'entrée ne se fera pas par la route nationale mais de l'autre côté, c'est-à-dire du côté du Chaudron. Il y aura plusieurs voies permettant l'accès sans danger.

En ce qui concerne le dépôt de la Jamaïque, il sera déplacé.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE.

x

M
St Denis le 10 septembre 1974
P. Le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé: J. P. Proust
Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Aff. Financières
Signé: R. Versyng